

Initiative du groupe socialiste et consorts demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale afin d'obtenir une harmonisation des pratiques et taux pour le calcul et la perception de l'impôt d'après la dépense

Développement

Parallèlement à cette initiative, le groupe socialiste a déposé une motion demandant que notre canton propose et adhère à un concordat entre les cantons participant à la CDF fixant des critères, des modes de faire et des taux harmonisés pour l'impôt d'après la dépense, et visant, pour le Canton de Vaud, une augmentation significative du montant perçu auprès des personnes assujetties à cet impôt.

L'essentiel des arguments qui nous conduisent à faire ces propositions et à adopter cette procédure étant développé avec le texte de la motion, nous n'y reviendrons donc pas ici.

Nous rappellerons simplement que nous considérons une harmonisation des pratiques au niveau des cantons de la CDF comme une étape préalable susceptible d'être obtenue plus rapidement.

L'initiative cantonale, parallèlement, permettra au Conseil d'Etat de demander une harmonisation sur l'ensemble du territoire de la Confédération, procédure nettement plus longue, mais qui vise les mêmes objectifs.

Gland, le 8 avril 2008.

(Signé) *Pour le groupe socialiste : Jean-Michel Favez
et 29 cosignataires*

M. Jean-Michel Favez : — Chacun, bien sûr, connaît les très grandes réserves que le parti socialiste a toujours eues et les critiques qu'il a émises au sujet de l'imposition d'après la dépense. Ces réserves n'ont évidemment pu qu'être confortées par la prestation de notre ministre des finances en début d'année sur une chaîne de télévision française. Mais cette maladresse a toutefois eu un côté positif en faisant prendre conscience à une grande partie de la population d'une injustice criante de notre système fiscal et du côté quelque peu fantaisiste de son application. Nous sommes conscients que les avis de beaucoup d'opposants à une réforme ont évolué dans notre sens. J'en veux pour preuve les déclarations faites par la ministre fédérale de l'économie, Mme Leuthard, suite à l'installation de Johnny Halliday à Gstaad ou la récente acceptation par le Grand Conseil du canton de St-Gall d'une initiative cantonale PDC visant à la suppression de cet impôt, initiative transmise aux Chambres fédérales.

Par contre, on connaît aussi la possible lenteur du processus de passage des initiatives cantonales aux Chambres. C'est pourquoi le parti socialiste vaudois a opté pour une stratégie en deux temps. Tout d'abord, il nous semble que nous devons régler le problème de la concurrence que se jouent les cantons entre eux. Sachant que le 90% des personnes imposées selon ce système résident dans les cantons des Grisons, du Tessin, de Vaud, du Valais et de Genève, nous proposons, par voie de motion, que le Conseil d'Etat vaudois prenne l'initiative, dans le cadre de la Conférence des directeurs des finances des cantons romands, de Berne et du Tessin, de la mise sur pied d'un concordat d'harmonisation de l'impôt d'après la dépense et cela en poursuivant le but d'une augmentation significative des recettes liées à cet impôt. Une adaptation aux pratiques et résultats genevois nous paraît être le strict minimum à viser. Cette motion figure au point suivant de notre ordre du jour, mais j'ai choisi de développer les deux

interventions en une seule fois.

Parallèlement donc, et avec les mêmes objectifs, mais conscients du délai sans doute beaucoup plus long pour les atteindre, nous demandons au Conseil d'Etat, par la voie de l'initiative cette fois, d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale afin d'obtenir une harmonisation des pratiques et taux pour le calcul et la perception de l'impôt d'après la dépense, mais cette fois au niveau suisse. Je précise que nous demandons le renvoi de ces deux objets à une commission.

La discussion est ouverte.

M. Patrick de Preux : — Je me réjouis que ces deux objets soient renvoyés devant une commission. En effet, monsieur Favez, il faut appeler un chat un chat. Vous êtes contre ce système d'impôt forfaitaire, ce que je peux parfaitement concevoir. Mais dans ce cas, je ne crois pas qu'il faille demander au Conseil d'Etat de le réformer, voire de l'harmoniser avec les autres cantons. Vous savez que c'est peine perdue. Si vous demandez aux Valaisans d'augmenter largement le forfait par rapport à ce qui se fait dans le Canton de Vaud, leur refus sera net et cinglant. En ce qui concerne la pratique genevoise, elle est aujourd'hui passablement harmonisée par rapport au système vaudois; les différences maintenues concernent d'anciens forfaits fiscaux qui sont effectivement plus faibles dans le Canton de Vaud que dans le Canton de Genève. Cela n'a pas beaucoup d'importance. S'agissant d'une harmonisation au niveau fédéral, vous le savez également et vous l'avez dit vous-mêmes, seuls des cantons latins pratiquent ce système ; donc, vouloir l'harmoniser au niveau fédéral, c'est vouloir le supprimer.

On peut effectivement avoir un long débat sur la question de savoir si cet impôt est juste ou injuste. Je peux parfaitement comprendre qu'on se pose cette question. Mais est-ce que nous en tirerons un intérêt substantiel qui mérite qu'on le maintienne ou, au contraire, est-ce que nous sommes prêts, au nom de cette justice fiscale que vous prônez, à abandonner un revenu considérable pour le Canton de Vaud ? Tout cela sera débattu. Je souhaite que vous ayez l'honnêteté, une fois, d'amener ce débat devant le peuple vaudois car c'est ce qui serait l'élément décisif.

M. François Brélaz : — Pourquoi notre collègue Favez ne demande-t-il pas aux élus socialistes à Berne d'intervenir directement aux Chambres fédérales ?

M. Jean-Michel Favez : — Pour vous répondre, monsieur Brélaz, les élus socialistes aux Chambres fédérales sont déjà intervenus plusieurs fois au sujet de cet impôt. Les majorités aux Chambres étant ce qu'elles sont, malheureusement, leurs interventions n'ont pas été suivies. Peut-être qu'avec votre soutien il sera possible d'harmoniser l'impôt d'après la dépense, voire de le supprimer. Je trouve dommage, monsieur Brélaz, que vous ne vous soyez pas exprimé sur le fond : êtes-vous, oui ou non, favorable à ce type d'impôt ? J'espère obtenir une réponse de votre part.

M. François Brélaz : — Je rappelle à notre collègue Favez que cet impôt sur la dépense rapporte 160 millions par année au canton. Si nous ne les obtenions pas, c'est la classe moyenne, les gens avec 90'000 francs et plus de revenu, qui devraient payer ces 160 millions. Je rappelle aussi que la Belgique et l'Irlande offrent des conditions aussi bonnes, si ce n'est meilleures, que celles de la Suisse.

M. Jean-Michel Favez : — Je constate que, dans cette assemblée, certains ont la mémoire bien courte. Je vous lis un extrait du Bulletin du Grand Conseil relatif aux débats sur une même proposition faite en son temps par M. Recordon. Je cite l'intervention de M. Brélaz : "Je trouve indécent que certains contribuables suisses consacrent plusieurs mois de salaire

pour payer leurs impôts, alors que ce qui est dû par les riches étrangers correspond pour eux à quelques jours d'argent de poche. Michael Schumacher, champion du monde de Formule 1, a une fortune [c'était en 2003, elle est maintenant largement au-dessus du milliard] de 600 à 700 millions. Selon 24 heures du 29 janvier 2002, sauf erreur, il paierait 300'000 francs d'impôts communaux et cantonaux, c'est-à-dire un demi pour mille de sa fortune. Il gagne 142 millions de francs suisse par an." Voilà un premier extrait du Bulletin du Grand Conseil. Un peu plus loin : "Ces gens ne paient que quelques cacahuètes, ce n'est pas rançonner des gens que de leur demander un effort un peu plus grand. J'espère que tout le monde aura pu se rendre compte de l'énormité des chiffres évoqués et qu'il se trouvera une majorité pour soutenir le postulat Recordon."

J'espère aussi qu'une majorité de ce Grand Conseil aura les idées claires et soutiendra à la fois l'initiative et la motion socialistes. (Applaudissements.)

La présidente : — Je rappelle à nouveau que nous sommes au stade du développement d'une initiative et que le débat aura lieu en commission et lorsque nous aurons à nous prononcer sur son acceptation ou son refus

M. François Brélaz : — J'ai étudié le problème depuis... (*rires*)... et, même si cela vous fait rire, je constate notamment que ces riches personnes donnent du travail à beaucoup de gens qui, eux, paient des impôts.

M. Jean-Luc Chollet : — Je compte beaucoup sur le passage en commission pour éclaircir cette question et savoir ce que nous demanderons précisément au Conseil d'Etat. En effet, les deux variantes qui m'apparaissent sous-jacentes dans la demande de notre collègue Favez sont, d'une part, la suppression de cet impôt, à la façon du Canton du Valais où on ne demande rien directement à ces pseudo-contribuables, estimant que ce qu'ils laissent à l'économie valaisanne, de par leurs investissements et les emplois qu'ils créent, est suffisant. Mais je pense que ce n'est pas ce que demande M. Favez. D'autre part, on voudrait qu'ils soient imposés réellement sur leurs revenus, ce qui est beaucoup plus problématique puisque, précisément, ce revenu, ils ne l'acquièrent pas en Suisse mais à l'étranger. Quant à les soupçonner de ne pas payer ce qu'ils doivent à l'étranger, ce n'est pas notre problème et ce n'est pas de notre compétence. Le passage en commission permettra donc de préciser les choses et de savoir ce que nous demandons réellement au Conseil d'Etat.

M. Jean-Michel Favez : — Désolé, madame la présidente, d'intervenir à nouveau pour répondre à M. Chollet, car je ne peux pas laisser passer de telles énormités. Le travail en commission permettra en effet de clarifier les choses. Mais il ne faut pas dire que le Canton du Valais ne demande rien à ces contribuables. Simplement, les seuils à partir desquels ils sont imposés sont supérieurs à ceux fixés dans le Canton de Vaud. De plus, le taux auquel sont soumis ces contribuables, une fois que la base est calculée, est également moins élevé. Alors, ne dites pas que ces contribuables ne paient rien en Valais !

Je profite pour répondre à M. de Preux qui dit qu'on a harmonisé les systèmes genevois et vaudois. C'est également faux. Le système genevois permet de bénéficier de l'impôt d'après la dépense à partir d'un seuil beaucoup plus élevé, quasiment le double de ce qu'il est dans le Canton de Vaud. Vous hochez la tête pour désapprouver, monsieur de Preux, mais les sources que j'ai concernant les seuils et les taux proviennent du site de la Banque cantonale vaudoise — que vous aimez bien — qui fait de la publicité pour ce genre de contribuables. Telles sont mes sources.

M. Jean-Luc Chollet : — Cela ne me gêne pas qu'on me prouve que j'ai tort. Je citais de mémoire les propos de M. Broulis lors d'une séance de commission, dans ses bureaux, pour examiner le postulat Recordon qui demandait quasiment la même chose. Toujours selon mon

souvenir, M. Broulis disait que son collègue Schnyder, alors ministre des finances du Canton du Valais, jugeait les Valaisans beaucoup moins bêtes que les Vaudois, car ils renoncent à braquer les contribuables, estimant que ce qu'ils laissent est beaucoup plus intéressant que les quelques peanuts qu'on peut leur demander. Ce n'est peut-être pas rien du tout, en effet, mais c'est en tout cas très peu.

La discussion est close.

L'initiative, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.